

COMMUNE DE BEAUSSAULT.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2018.

Le Maire ouvre la séance à 20h10. Deux membres sont absents, excusés : Laurent AUVRAY et Agnès LEGRAND. Le quorum est cependant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Daniel ETIENNE est désigné comme secrétaire de séance.

1.Présentation de la Brigade Territoriale de Contact du Pays de Bray (BTC).

Un des quatre gendarmes, membre de la BTC, est venue présenter les différentes missions de cette nouvelle mouture de la « police de proximité ». Un des objectifs est de rétablir la confiance de la population à l'égard des forces de l'ordre en renouant des contacts multidirectionnels, notamment avec les élus, les entreprises, les commerces.

2.Pertes sur créances.

Le Conseil accepte d'annuler la créance d'une famille officiellement reconnue en surendettement. Le total non recouvrable s'élève à 1223,15€ pour des frais de cantine sur les années 2013, 2014 et 2015. Délibération n°21.

3.Prise de rendez-vous pour une visite du bois communal à la Haye Macrelle.

Une visite est programmée le dimanche 24 juin. Rendez-vous à 10h place de la mairie. Double objectif : inventorier les arbres à abattre et rechercher une borne de limite de propriété.

4.Projet de délibération sur le dossier RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Un nouveau dispositif d'indemnité est mis en place par l'Etat au bénéfice des agents. Il s'applique également aux agents de la fonction territoriale, chaque commune étant invitée à statuer sur les modalités d'application locale. Un projet de délibération est présenté au Conseil avant transmission au Comité technique du Centre de Gestion 76. Le Conseil approuve le projet à l'unanimité. Il est précisé à l'occasion des débats que des fiches de poste ont été rédigées pour chacun des agents. Le maire rencontrera les 3 agents concernés. Délibération n°22.

5.Remplacement de la chaudière du logement 470 rue Principale.

La chaudière est hors d'usage par vétusté. Son remplacement est impératif avant la prochaine saison de chauffe. Un seul devis est présenté au Conseil qui souhaite que soit demandé un deuxième devis. Vu l'urgence du remplacement à effectuer, le devis le plus compétitif sera retenu sans nouvelle délibération. Délibération n°23.

6.Questions diverses donnant lieu à délibération.

. *Réfection de la couverture du logement 440 rue Principale.* Le Conseil étudie les deux devis reçus et retient celui de l'entreprise Thierry Gaudray pour un montant de 9 531,30€ HT représentant 50% du coût total, l'autre moitié étant prise en charge par le CCAS. Délibération n°24.

. *Réfection de la couverture de la cantine.* Le Conseil examine les deux devis reçus et se prononce pour celui de l'entreprise Thierry Gaudray pour un montant de 7 211,20€ HT. Délibération n°25.

7. Autres questions diverses.

. *Distribution des colis du 14 juillet.* Elle aura lieu aux environs du 11 juillet. Pour Beaussault = Annie Biot et Lionel Legrand. Pour Toupray-Grattennoix = Christophe Mouquet et Daniel Etienne.

. *Opération débroussaillage des plantations au bois de Beaumont.* Rendez-vous est pris pour le lundi 25 juin à 9h place de la Mairie avec l'outillage adéquat : débroussailleuse, taille-haies, sécateurs...

. *Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle.* Cette demande a été formulée suite aux récentes inondations de maisons. Par ailleurs, la Direction départementale des routes s'est engagée à curer les fossés à Toupray.

. Un conseiller souhaite que soit vérifiée *la taille des haies qui bordent l'impasse des Cornets* dans son extrémité.

. Une application *d'enrobé à froid* est prévue début juillet.

. La commission cimetière s'emploie à dresser *la liste des concessions soumises à reprise.*

. Un conseiller demande qu'un architecte soit rapidement retenu pour la présentation de la demande de *permis de construire du bâtiment communal* en veillant à sa réactivité.

. Un conseiller alerte le Conseil sur la présence répétitive et inopportune de personnes étrangères à la cantine et à la garderie. Le maire et le président du SIVOS, chacun en ce qui le concerne, géreront cette situation.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h35.